



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 93533

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les difficultés rencontrées dans le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires. Depuis plusieurs années maintenant une baisse des effectifs est constatée : ils sont passés de plus de 207 000 en 2004 à 193 000 en 2014. Ces femmes et ces hommes jouent un rôle essentiel dans le pays et participent conjointement avec les sapeurs-pompiers professionnels aux interventions d'urgences. Ainsi, il lui demande ce que le Gouvernement entend faire pour valoriser, soutenir et renforcer l'attractivité de cet engagement volontaire.

Texte de la réponse

En complémentarité avec les 40 200 sapeurs-pompiers professionnels, les 12 400 militaires investis à titre permanent de missions de sécurité civile et les personnels administratifs des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), les 193 756 sapeurs-pompiers volontaires forment une composante essentielle du modèle français de sécurité civile. Pour la première fois depuis 2004, le nombre de sapeurs-pompiers volontaires (SPV) est reparti à la hausse en 2014, avec 1 442 volontaires de plus, chiffres de l'année précédente. Un engagement national a été signé le 11 octobre 2013 par le ministre de l'intérieur, les présidents de l'Assemblée des départements de France (ADF), de l'Association des maires de France (AMF), de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS), du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires (CNSPV) et de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF). Ce plan d'action comprend cinq volets déclinés en 25 mesures. La plupart de ces mesures ont, d'ores-et-déjà, été mises en œuvre, d'autres restent à conduire et à achever. Plusieurs actions visent particulièrement à inverser la tendance à la baisse des effectifs des SPV, notamment en ciblant de nouveaux viviers d'engagement, en diminuant la sollicitation individuelle ou en garantissant la ressource mobilisable en cas de crise. De la même manière, le Gouvernement a lancé une campagne nationale de communication. Ainsi, en 2014, cette campagne relayée par les SDIS a été organisée afin d'engager des SPV. Cette campagne a été renouvelée en 2015 et ciblant notamment quelques SDIS qui présentaient des baisses significatives d'engagement de SPV. La volonté du Gouvernement consiste bien à pérenniser le dispositif actuel de secours, en utilisant tous les moyens à sa disposition en relation étroite avec les représentants des collectivités chargées de la gouvernance des SDIS, notamment l'AMF et l'ADF. Enfin, concernant la conciliation entre la profession et l'engagement de SPV, plusieurs conventions-cadres nationales ont été signées. D'autres conventions-cadres sont en cours d'élaboration. Elles permettent non seulement de mieux concilier l'activité professionnelle et l'engagement de SPV mais surtout de valoriser le SPV auprès de son employeur.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93533

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 février 2016](#), page 1528

Réponse publiée au JO le : [24 janvier 2017](#), page 613